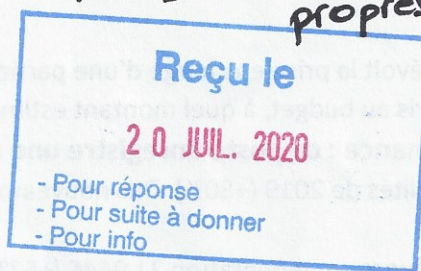


Remis en mains  
propres



Isabelle Mazeaud Culioli  
1495 chemin des vignes  
13109 Simiane Collongue  
[isabelle.mazeaud@gmail.com](mailto:isabelle.mazeaud@gmail.com)



Pour « De Collongue à Simiane »

Monsieur Philippe Arduin  
Mairie de Simiane Collongue

Simiane, le 15 juillet 2020

Monsieur le Maire,

Pour préparer le vote du budget 2020 au Conseil Municipal du 10 juillet 2020, nous vous avons adressé une liste de questions écrites le 6 juillet 2020. Vous avez fait le choix d'y répondre oralement lors du Conseil, sans débat puisque les réponses ont été lues au déroulé, sans que nous puissions intervenir et échanger par chapitres pour en vérifier notre compréhension.

C'est pourquoi, en application de l'article 6 du règlement intérieur, nous vous soumettons les questions suivantes :

Note : Les comptes de l'année 2019 étant connus, nous avons analysé et comparé les chiffres du budget 2020 avec les couts et dépenses réelles de 2019, qui est une information plus fiable que le référentiel du budget 2019.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Analyse des dépenses de fonctionnement

#### Chapitre 11 Les charges à caractère général

- **Ligne « Achat prestation de services » : baisse de 28 000 €** en BP20. Quelles prestations ont-elles été arrêtées ?
- **Energie- électricité : budget stable par rapport à 2019**, alors qu'avec le COVID des bâtiments sont restés fermés ou le sont encore. Les charges variables devraient diminuer en conséquence, cette estimation est-elle calculée ? Existe-t-il une répartition des couts d'énergie par principaux postes (bâtiments, éclairage public... ?)
- **Alimentation : augmentation de 12 816€ au budget**, ce poste est principalement le contrat de la cantine scolaire, pendant le COVID les charges variables liées à ce contrat ont dû également baisser ? pourquoi cette augmentation ? Peut-on dissocier l'impact résultant de la création de la nouvelle classe de l'impact des charges variables liées au COVID ?
- **Fournitures non stockées : augmentation de 71 376€ au budget**. J'ai noté que cette augmentation est due pour 65 410 € aux masques et aux visières COVID. Un



texte récent prévoit la prise en charge d'une partie du cout des masques par l'Etat, même si non pris au budget, à quel montant estimez-vous cette prise en charge ?

- **Poste Maintenance : ce poste enregistre une augmentation de 30 722 €** par rapport aux réalités de 2019 (+80%). Des nouveaux contrats ont été conclus, lesquels ?
- **Autres frais divers** : augmentation 21 944€ (+57%), quelle est la nature de ces couts enregistrés sous ce poste et la raison de leur augmentation ?
- **Honoraires** : augmentation de 16 640 (+51%) au budget, quelle est la raison de cette augmentation ?
- **Frais d'acte et de contentieux : baisse de 51 099€ au budget**. Quels sont les contentieux en cours ayant servi de base à l'établissement du budget de 20 000€ ?
- **Fêtes et cérémonies : augmentation de 19 442€ au budget**, en cette année « COVID » que justifie l'augmentation de ce budget ? Soit 119% en plus qu'en réalisé 2019.
- **Publications : augmentation de 26 821€ en 2019 (+120%)**, raison de cette hausse ?
- **Frais de télécommunication : baisse de 8 504€** ? Quelle est l' hypothèse retenue pour cette estimation ?
- **Autres services extérieurs : 12 680€ en budget et 0 en 2019** : nature des couts budgétés sous cette rubrique ?

## Chapitre 12 Charges de personnel

- Les créations et suppressions de postes envisagées dans la section 3 des délibérations sont elles incluses dans le budget ?
- Question relative à la masse salariale du personnel titulaire analysée par rapport aux réalités de 2019,

La masse salariale de 2019 est de 1 601 936€ et celle prévue au budget 2020 de 1 621 135 €, soit un écart de 19 199€.

Dans le ROB vous donnez de nombreux facteurs conjoncturels et internes pour expliquer l'augmentation de la masse salariale en 2020 par référence au budget 2019.

Cette augmentation prévisionnelle de budget à budget est de 126 682€ en 2020. Or les réalités 2019 sont beaucoup plus élevées que le budget 2019. Compte tenu des facteurs d'augmentation de la masse salariale en 2020, et sans hypothèse de réduction du personnel, ne pensez-vous pas que l'enveloppe est sous-estimée ?

## Chapitre 65 autres charges de gestion courantes

- **Ligne Contribution fonds compensation territoriale, augmentation de 96 318€**
  - Dans les annexes du budget on constate que Le Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) passe d'un cout de 178 132€ en 2019 à un budget de 271 000€ en 2020. **Soit une augmentation de 92 868 €**
  - Nous savons que le budget du SIGV augmente du fait de la mise en place du Centre de Surveillance Urbaine (CSU) : quelles sont les prestations nouvelles



apportées par le CSU qui génèrent une telle augmentation ? y a-t-il des effets positifs de la mutualisation des coûts ?

- Cette augmentation est-elle pérenne ?

- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :** La dotation communale budgétée est identique à 2019. Des conséquences économiques liées au COVID risquent de mettre des personnes en difficulté, cette dotation de la commune ne devrait-elle pas anticiper ces conséquences ? Malgré votre réponse négative sur ce point, nous pensons qu'il est important de prévoir un budget accru pour 2020.
- **Subventions aux associations :** les subventions directes aux associations, hors Comité des fêtes et Œuvres sociales de la mairie, le budget est de 12 650€ alors que les réalités 2019 sont de 40 314 €. Sur quels critères les baisses et suppressions de subventions ont-elles été basées ?
- **Les budgets sortis des écoles maternelle et primaire** attribués pour 6 450€ en 2019, sont à zéro en 2020. Cela veut-il dire qu'il n'y aura pas de sorties en 2020 ou que ces budgets sont sous une autre ligne budgétaire ?
- **Chèques cadeaux :** Pour 133 500€ au budget. Les inscriptions étant terminées, vous nous avez notifié en CM que 1700 foyers avaient déposé un dossier sur les 2670 budgétés. Ne pourrait-on pas redistribuer le reliquat de l'enveloppe aux associations ?
- **Créances admises en non-valeur (14 900€) et créances éteintes (70 000€) :** quelles est la nature de ces créances perdues pour la commune ?

## Section de fonctionnement recettes

### Chapitre 70 les produits et services

- **Redevance service périscolaire :** baisse de 47 620 € liée au COVID
- **Redevance à caractère social :** quelle est la nature de ce poste ?
- **Autres produits :** - 19 176 €. Baisse liée au COVID

L'Etat met en place une clause de sauvegarde des recettes dans le cadre du COVID. A quel montant estimez-vous cette recette même si elle n'est pas incluse à ce jour au budget ?

### Effet COVID

Vous nous avez fait part de la tenue d'une feuille de travail faisant un suivi de l'effet COVID. Pouvez-vous nous communiquer ce document sur la base des hypothèses retenues au budget 2020 ?



## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Reste à réaliser dépenses d'investissement 2019,**

Le ROB évoque les opérations non réalisées sur 2019 et reportées sur 2020, en citant quelques projets mais sans les chiffrer, donnant juste le total de ces opérations pour un peu moins de 1 200 000 €. Or dans le PV du CM du 10 février 2020 nous avons retrouvé une délibération faisant état de projets restant à réaliser dans le cadre du contrat départemental d'aménagement et de développement 2016-2019 pour un reste à réaliser de près de 3 100 000€ TTC.

Compte-tenu de ces écarts, nous demandons :

- La transmission du contrat d'aménagement et de développement signé entre la Commune et le département.
- Un état des projets réalisés dans le cadre de ce contrat avec une comparaison des coûts prévus et des coûts réels en dépenses et en recettes.
- Un état des projets restant à réaliser avec évaluation réactualisée des coûts initiaux (en dépenses et recettes) ainsi que la date de réalisation proposée ou leur abandon.

### **Dépenses d'investissement 2020**

Le montant des dépenses d'investissement ressort à plus de 3 650 000 € lorsque l'on tient compte du reste à réaliser de 1 196 000 € du CA 2019. Ce montant n'est-il pas trop conséquent par rapport à la taille de la commune d'autant que comme nous l'avons vu précédemment il faudrait rajouter environ 2 000 000 € pour terminer le contrat départemental ?

Ce montant de dépenses donne un ratio du taux d'équipement brut de 646€/h, qui représente 2fois 1/2 le ratio moyen des communes de même strate établi à 257€/h.

Or nous savons que de grands projets comme la construction d'une nouvelle école élémentaire évaluée entre 10 et 12M€ (et peut-être d'une extension de l'école maternelle comme évoqué en commission) devraient impacter le mandat. Dans ces conditions ne serait-il pas raisonnable de revoir la prévision des investissements 2020 ? Et notamment le projet de délocalisation et construction des services techniques évalué à 1 700 000 €, ce qui semble démesuré par rapport à la taille de la commune et ne paraît pas se justifier quant au changement de lieu ou encore la construction d'une salle de boxe alors que la commune dispose d'équipements qui nécessiteraient une réhabilitation.

Compte-tenu de ces éléments, nous souhaiterions disposer d'éléments chiffrés plus précis ainsi que du calendrier prévisionnel pour la réalisation des projets 2020.

Nous demandons également le programme prévisionnel des investissements sur la durée du mandat ou à minima sur les 5 prochains exercices en dépenses et en recettes, ainsi que le projet du nouveau contrat départemental d'aménagement et de développement.



## Recettes d'investissement 2020

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt sur 2020 et cela nous paraît dénué de projection sur l'avenir en regard de 3 éléments

- Depuis plusieurs années les taux d'intérêts sont particulièrement bas (des communes arrivent à obtenir du 0.6 ou 0.7 de TAEG sur 15 années. (Cela signifie que pour un emprunt d'1M€ le remboursement d'intérêt représentera 6000 € ou 7000€ sur la première année et sera ensuite dégressif).
- Le ratio par habitant du remboursement de la dette est particulièrement faible pour Simiane puisqu'il s'élève à 346 € alors que dans les communes de même strate ce ratio est à 888 €.
- Le compte Charges financières diminue de 15.3% de 2019 à 2020 soit 8587€ ce qui est fort dommageable quand on connaît les difficultés pour faire évoluer un chapitre.

Il serait donc regrettable de ne pas prendre en compte ces éléments et de financer les dépenses d'investissement en continuant à prélever sur les réserves de la commune qu'il vaudrait mieux garder en prévision de taux d'emprunts qui pourraient augmenter de façon conséquente. Rappelons que les disponibilités ont diminuées de près de 1.4 M€ entre le 31/12/2013 (cf audit KPMG 2.692K€) et le 31/12/19 (Source Bilan commune 1.3M€).

Vous nous avez indiqué la pertinence de cette remarque lors du Conseil Municipal et avez retenu le principe de contracter un emprunt sur cet exercice, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer les différents éléments relatifs à cet emprunt.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, qui nous permettra une appréciation objective de la construction du budget.

Cordialement,

Isabelle Mazeaud

